

Rome et consacrait l'unité de l'Italie » (les troupes piémontaises venaient d'occuper Rome), il n'obtint satisfaction que sur le second point de sa mission. De retour en France (23 octobre), il se porta candidat à l'Assemblée nationale, dans la Seine-Inférieure, aux élections du 8 février 1871; mais il échoua avec 11,161 voix sur 120,899 votants. Bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (juillet 1874), il se représenta à la députation, le 18 octobre de la même année, à l'élection partielle motivée dans le département de Seine-et-Oise par le décès de M. Labéonny, et fut élu par 59,839 voix sur 107,590 votants et 113,430 inscrits, contre 41,882 à M. Arrighi de Padoue. Il prit place à gauche, et vota pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Il refusa de se représenter le 20 février 1876; mais, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il fut élu (14 octobre 1877) député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Pontoise, par 7,431 voix sur 14,159 votants et 16,158 inscrits, contre 6,638 à M. Dehaynin, candidat conservateur. Il soutint la politique des cabinets républicains, réclama du ministère, au nom des gauches, après l'élection d'une majorité républicaine au Sénat en janvier 1879, une politique fermement républicaine, et fut nommé vice-président de la Chambre le 24 mai suivant. Les élections du 21 août 1881 ne lui furent pas favorables: la 1<sup>re</sup> circonscription de Pontoise ne lui donna que 4,876 voix, contre 7,053 au candidat radical élu, M. Vermond. Nommé chevalier de la Légion d'honneur par M. Dufray en 1876, M. Seward avait refusé cette distinction.

**SENÉCA** (MYRTIL-JOSEPH), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Abbeville (Somme) le 11 mai 1800, mort au château d'Hoste (Pas-de-Calais) le 24 septembre 1878, « fils de Pierre-Hilarion Séneca, marchand épicer, et de Pélagie-Esther Férou », fit ses études au lycée d'Amiens, se fit recevoir avocat à Paris, et entra dans la magistrature en 1827, comme juge auditeur à Saint-Omer. Substitué au même tribunal en 1829, puis à Lille en 1833, procureur du roi à Arras en 1834, avocat général à Douai en 1836, à Orléans en 1842, à Bordeaux en 1847, procureur général à Montpellier en 1849, et à Nancy en 1850, il devint, en 1851, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice. Conseiller à la cour de Cassation en octobre 1853, membre du conseil général du Pas-de-Calais pour le canton de Desvres (1856) et vice-président de ce conseil, il prit sa retraite de conseiller à la cour de Cassation, avec le titre de conseiller honoraire (23 mars 1864), après avoir été élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Somme, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 16,799 voix (23,226 votants, 29,420 inscrits), contre 6,372 à M. Cellnaud. Réélu, le 24 mai 1869, par 17,521 voix (23,816 votants, 29,193 inscrits), contre 6,230 à M. Courbet-Poulard, il siégea dans la majorité fidèle aux institutions impériales, fut rapporteur de la loi sur les associations syndicales (juin 1865), et de la loi sur les attributions des conseils municipaux (juillet 1867), fit plusieurs fois partie de la commission du budget, et vota pour la guerre contre la Prusse (juillet 1870). Chevalier de la Légion d'honneur (1845), officier (11 décembre 1852), commandeur (4 août 1867).

**SÉNÈS** (JEAN-BAPTISTE-PIERRE), député au Corps législatif en l'an XIV, représentant aux

Cent-Jours, né à Toulon (Var) le 21 octobre 1757, mort à une date inconnue, « fils de sieur Pierre Sénès, professeur de belles-lettres, et de demoiselle Thérèse Boucho », avocat au moment de la Révolution, puis procureur de la commune, ne se mêla point au mouvement fédéraliste dont sa ville natale fut le siège. Sous le Directoire, il devint procureur syndic, puis agent national du district de Toulon, et, après le 18 brumaire, sous préfet de cette ville. Élu, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député du Var au Corps législatif, il en sortit en 1810, et reprit pour peu de temps ses fonctions administratives. Élu, le 24 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège du Var, avec 19 voix (34 votants), contre 15 à M. Bertrand de Sivray, il siégea dans la majorité, et entra dans la vie privée à la seconde Restauration.

**SENGEZ** (ETIENNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 26 décembre 1769, mort à une date inconnue, exerça à Bagnères-de-Luchon la profession de médecin. Conseiller d'arrondissement de la Haute-Garonne, il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Saint-Gaudens à la Chambre des Cent-Jours, par 60 voix (70 votants, 133 inscrits). Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

**SENNÉ** (JACQUES-PHILIPPE), député de 1831 à 1834, né à Maremnes (Charente-Inférieure) le 6 janvier 1769, mort à une date inconnue, étudia la médecine, fut reçu docteur, et exerça sa profession à Saint-Just (Charente-Inférieure). Élu, le 5 juillet 1831, député du 5<sup>e</sup> collège de la Charente-Inférieure (Maremnes), par 171 voix sur 242 votants, 293 inscrits, contre 49 à M. Guérin, avocat, il appartint à l'opposition dynastique, dont il signa le compte-rendu (1832), et avec laquelle il se prononça contre l'ordre du jour Gamron relatif à la politique extérieure, contre l'emploi de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets ». Lors du procès intenté au Journal la *Tribune*, il fut du nombre des députés qui se recusèrent, ne croyant pas pouvoir cumuler les fonctions d'accusateur et de juge avec la qualité d'offensé. Il quitta la vie politique aux élections générales de 1831.

**SENS** (EDOUARD-JOSEPH), député de 1856 à 1870, représentant en 1871, député de 1877 à 1878, et de 1885 à 1889, né à Arras (Pas-de-Calais) le 29 février 1826, fut reçu bachelier ès lettres avec dispense d'âge, entra à l'École polytechnique en 1846, et en sortit élève ingénieur des mines. Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe (3 février 1851), il fut envoyé à Mont-de-Marsan, puis à Arras (1<sup>er</sup> mars 1852), et nommé de 2<sup>e</sup> classe cinq mois après. Envoyé contre son gré à Chalon-sur-Saône en 1863, il obtint sa mise en disponibilité, devint ingénieur de la Compagnie des usines de fer de Marquises, remplit, en cette qualité, des missions d'étude en Espagne, et, quoiqu'étant toujours au service de la compagnie, fut promu ingénieur de 1<sup>re</sup> classe le 24 août 1865. Conseiller municipal d'Arras depuis 1860, membre et secrétaire du conseil général du Pas-de-Calais (16 juillet 1861) pour le canton de Beaumetz-les-Loges, il fut élu, le 22 décembre 1866, comme candidat officiel, député de la 6<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais (Saint-Pol) par 19,989 voix (29,240 votants, 34,816 inscrits) contre 9,169 à M. Florent-Lefebvre, républicain, en remplacement de M. d'Herincourt, décédé. Il siégea dans la majorité dynastique

et fut réélu, le 21 mai 1869, par 21,830 voix (35,929 votants, 42,499 inscrits) contre 8,188 à M. Florent-Lefebvre, 4,181 à M. Deusy et 1,602 à M. Hervé. Il vota pour la guerre contre la Prusse. Lors de l'élection partielle motivée, le 2 février 1871, dans le Pas-de-Calais par le décès de M. de Rincquesen, M. Sens fut élu représentant de ce département par 72,453 voix, sur 141,831 votants et 202,403 inscrits, contre 67,006 à M. Brasme, républicain. Il prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et vota pour l'impôt sur les bouilleurs de cru, pour l'impôt sur le gaz à l'éclairage, contre l'augmentation de l'impôt sur les sucres, contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Candidat sénatorial dans le Pas-de-Calais, le 30 janvier 1876, il échoua avec 409 voix sur 1,001 votants, et ne fut pas plus heureux aux élections législatives du 20 février suivant, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Arras, avec 8,333 voix contre 10,155 au candidat républicain élu, M. Deusy. Mais, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il fut élu, comme candidat du gouvernement, le 14 octobre 1877, par 10,535 voix sur 19,761 votants et 23,518 inscrits, contre 9,122 au député sortant, M. Deusy, l'un des 363. Cette élection fut invalidée par la majorité de la Chambre nouvelle, et, au nouveau scrutin du 7 avril 1878, M. Sens échoua avec 9,500 voix contre 9,911 à M. Deusy. Les élections générales du 21 août 1881 ne lui donnèrent encore, dans la même circonscription, que 1,783 voix contre 11,136 au candidat républicain élu, M. Bouilliez-Bridoux, et 4,653 à M. Cayrois. Porté, aux élections suivantes (4 octobre 1885), sur la liste conservatrice du Pas-de-Calais, M. Sens fut réélu député, le 6<sup>e</sup> sur 12, par 101,577 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). Il reprit sa place dans la minorité bonapartiste, combattit la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Membre de l'Académie d'Arras, de la Société géologique, chevalier de la Légion d'honneur (4 août 1837), officier d'Académie, décoré de la croix de Léopold de Belgique, etc.

**SENTENAC** (JOSEPH-FRANÇOIS-AUGUSTE), député de 1878 à 1889, né à Saint-Girons (Ariège) le 21 janvier 1835, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de sa ville natale, il manifesta des opinions républicaines, fut nommé sous-préfet de Saint-Girons après le 4 septembre 1870, donna sa démission en février 1871, et fut élu conseiller général de Saint-Girons en octobre suivant. Candidat, le 20 février 1876, à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Saint-Girons, contre M. de Saint-Paul, ancien sénateur de l'Empire, M. Sentenac n'obtint que 7,149 voix contre 9,711 à son adversaire, élu. Il se représenta le 14 octobre 1877, et échoua encore une fois, avec 7,412 voix contre 10,905 à M. de Saint-Paul, député sortant, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai. Cette élection ayant été invalidée, M. Sentenac tenta de nouveau la fortune électorale, et, le 7 juillet 1878, l'emporta avec 10,016 voix (17,553 votants, 24,616 inscrits), sur M. de Saint-Paul, qui en réunit 7,574. M. Sentenac s'inscrivit au groupe

de l'Union républicaine et vota pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de l'élection Blanqui, pour l'article 7. Partisan de la politique opportuniste, il obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 11,324 (13,869 votants, 24,487 inscrits), contre 2,202 à M. de Saint-Blanquat. Il soutint les cabinets Gambetta et J. Ferry, donna son suffrage à l'expédition du Tonkin, et, porté sur la liste républicaine de l'Ariège en octobre 1883, fut réélu député de ce département, au second tour de scrutin (13 octobre), par 31,873 voix (53,266 votants, 73,327 inscrits). Il reprit sa place dans la majorité, vota pour l'expulsion des princes, fut rapporteur de la loi abrogeant le décret de 1881 sur l'interdiction de séjour des individus placés sous la surveillance de la haute police, appuya les ministères Rouvier et Tirard, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**SENTETZ** (BLAISE-THÉRÈSE), député en 1789, né à Auch (Gers) le 1<sup>er</sup> juillet 1753, mort à Duran (Gers) le 1<sup>er</sup> novembre 1840, « fils à M. Jean-Dominique Sentetz et à demoiselle Jeanne Gramé », avocat en 1771, procureur du roi au sénéchal et présidial d'Auch le 18 avril 1781, fut élu, le 2 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Auch. Membre du comité judiciaire, il s'y occupa principalement de l'organisation des tribunaux, proposa, le 8 juillet 1790, de fixer la somme à laquelle s'élèverait la compétence des juges de paix, présenta un plan pour l'organisation des tribunaux de district, indiqua un moyen de résoudre les difficultés dans la procédure par jurés en matière criminelle, fit décider, le 17 janvier 1791, que la partie plaignante serait entendue dans les dépositions, signala, le 27 mars, les troubles excités en province par la constitution civile du clergé, s'éleva avec énergie contre le déisme et l'athéisme, et demanda qu'on les mit au rang des crimes d'Etat et qu'on appliquât la peine de mort à ceux qui en feraient profession. Après la session, il devint président du tribunal civil du Gers et président du canton d'Auch-nord. Il vécut quelque temps ensuite dans la retraite. Président de la société d'agriculture du Gers, rallié au 18 brumaire, il fut nommé conseiller général en l'an VIII, membre du jury central de l'instruction publique et conseiller de préfecture du Gers le 28 décembre 1809. Appelé, juil. 1811, aux fonctions de président du tribunal d'Auch, il préféra rester conseiller de préfecture, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1819, et, révoqué en septembre 1830, dut se contenter, malgré ses pressantes réclamations, d'une pension de 200 francs.

**SEPTENVILLE** (DE). — Voy. LANGLOIS.

**SERANNE** (JOSEPH-FRANÇOIS), député en 1791, né en 1751, mort à Paris le 23 août 1792, était négociant à Cette (Hérault) au moment de la Révolution. Il en adopta les principes et fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Hérault à l'Assemblée législative, le 7 sur 9, par 298 voix (393 votants). Il fit partie du comité de la marine et du commerce,

fit adopter (5 décembre 1791) un projet qui réglait l'élection des capitaines des ports, fit décréter (2 janvier 1792) des mesures relatives à la police de la navigation, essaya en vain (19 mars) de faire accorder à Grognard, ingénieur de la marine, une récompense extraordinaire, obtint ensuite le paiement des arriérés de la marine et des colonies, et fit régler les contestations relatives au droit de navigation et le mode de délivrer des papiers de mer. En juin, il obtint des avantages particuliers en faveur des marins et officiers partis à la recherche de Lapérouse. Il mourut à la fin de la session.

**SERCEY** (PIERRE-CÉSAR-CHARLES-GUILLAUME, MARQUIS DE), pair de France, né à la Comelle (Saône-et-Loire) le 26 avril 1753, mort à Paris le 10 août 1836, « fils de M. Jean-Jacques de Sercey, comte de Jeu, et de dame Marie-Magdeleine Decrest », d'une vieille famille bourgeoise, entra dans la marine à treize ans et prit part à des expéditions dans l'Inde et aux voyages qui amenèrent la découverte des terres australes (1772). Enseigne en mai 1779, il se distingua dans plusieurs engagements, fut promu lieutenant de vaisseau en 1781, remplit des missions périlleuses et reçut la croix de Saint-Louis. Il rentra en France au moment de la Révolution, favorable dans une certaine mesure aux idées nouvelles, il commanda en 1790 la frégate la *Surveillante*, participa à la répression de l'insurrection de la Martinique, et devint capitaine de vaisseau en 1792. Il fut alors envoyé à Saint-Domingue, et ne tarda pas à obtenir un brillant avancement. Contre-amiral le 1<sup>er</sup> janvier 1793, il fut chargé du commandement de la division en rade du Cap ; mais la révolte des noirs l'obligea à quitter cette région. Il dirigea sur la nouvelle Angleterre un convoi de six mille colons, qui étaient venus implorer sa protection, et revint à Brest (décembre 1793). Le gouvernement révolutionnaire le fit arrêter et incarcerer comme ex-noble. Détenu jusqu'au 9 thermidor, il rentra en grâce sous le Directoire, et commanda les forces navales destinées à transporter aux îles de France et de la Réunion les commissaires civils Baco et Burnel, chargés d'y mettre à exécution le décret sur la liberté des noirs. Mais Sercey dénonça aux colons les instructions reçues par Baco et Burnel qui se purent mettre pied à terre. Ils firent parvenir à Paris d'énergiques réclamations, qui n'eurent aucune suite. Boissey d'Anglas et Siméon ayant pris au Conseil des Cinq-Cents la défense de Sercey, qui livra encore dans l'Inde plusieurs combats heureux. Après la paix d'Amiens, il obtint sa retraite (1804) et se retira à l'île de France. En 1814, les Bourbons le firent vice-amiral. Il devint, en 1820, grand-croix de la Légion d'honneur (il était officier de l'ordre depuis le 19 février au XII), se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, fut admis à la retraite comme vice-amiral le 28 août 1832, et appelé, le 7 novembre suivant, à siéger dans la Chambre des pairs. Il y vota jusqu'à sa mort (1836) conformément aux vœux du pouvoir.

**SERCLOT DES GUYONNIÈRES** (OLIVIER-JOSEPH-HENRI-RENÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né et mort à des dates inconnues, homme de loi à Evron, fut élu, le 23 germinal an V, député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents, par 111 voix (124 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, siégea parmi les modérés, et vit son élection annulée au 18 fruc-

tidor. Il ne reparut plus sur la scène politique.

**SÉRÉ** (HENRI-MARIE DE), représentant en 1819, né à Ploëer (Côtes-du-Nord), le 16 janvier 1808, mort le 12 février 1878, propriétaire, et d'opinions royalistes, fut élu, le 13 mai 1819, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, le 19 sur 12, par 63,801 voix (106,407 votants, 151,958 inscrits). Il siégea à droite et vota constamment avec la majorité anticrépublicaine pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière du prince-président et rentra dans la vie privée au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

**SERENT** (ARMAND-LOUIS, DUC DE), pair de France, né à Nantes (Loire-Intérieure) le 30 décembre 1736, mort à Paris le 30 octobre 1822, entra au service à 13 ans, et fit, comme mestre de camp, les campagnes de la guerre de Sept ans. Maréchal de camp en 1780, et gouverneur, la même année, des ducs d'Angoulême et de Berry, il conduisit ces princes, dès le début de la Révolution, à la cour de Sardaigne où il continua leur éducation. Il suivit ensuite la famille royale dans ses diverses pérégrinations, rentra en France en 1814, fut nommé pair de France le 4 juin suivant et lieutenant-général le 12 octobre. M. de Serent, qui se fit peu remarquer à la Chambre haute, où il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, était grand d'Espagne.

**SERENT** (ARMAND-SIGISMOND-FÉLICITÉ-MARIE, COMTE DE), député en 1789, né à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1762, mort le 16 mars 1796, fils du précédent et de Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg, entra fort jeune dans les armées du roi ; il était maréchal de camp lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux, par le bailliage de Nivernais et Donzolois. Il ne se réunit aux communes que sur l'ordre du roi, demanda l'abolition des poursuites intentées depuis 12 ans à l'auteur d'un écrit contre les siefs, fit régler l'emploi de l'augmentation de paie accordée à l'armée, vota pour le droit de paix et de guerre en faveur du roi, parla sur le traitement des ecclésiastiques, prit la défense de Bussy soupçonné de conspiration contre l'Etat, et, en 1791, écrivit une lettre pour déclarer que ses principes lui faisaient une loi de s'abstenir de paraître à l'Assemblée. Il signa cependant les protestations de septembre, et disparut de la vie politique après la session.

**SERGEANT-MARCEAU** (ANTOINE-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 9 septembre 1751, mort à Nice (Italie) le 24 juillet 1817, fils d'Antoine Sergent, arquebuser, et de Catherine-Madeleine Frémy, reçut une instruction élémentaire, et s'adonna de bonne heure à la gravure, vers laquelle le poussait une inclination marquée. Entré, dans les premiers mois de 1768, comme élève pensionnaire chez Augustin de Saint-Aubin, il reçut pendant trois ans les leçons de ce maître, et revint à Chartres avec l'intention de s'y fixer. La gravure en couleurs était alors à la mode et il y acquit quelque réputation et fournit plusieurs planches de ce genre aux *Portraits des grands hommes* (1787-1789). Partisan zélé de la Révolution, il se mêla activement aux mouvements populaires, présida en 1790 le district de Saint-Jacques de l'Hôpital, et fut élu secrétaire de la Société des Jacobins. Il pro-

voqua et fut chargé de présenter à l'Assemblée nationale une adresse tendant à obtenir la libre publication des ouvrages d'art, devint (1791) officier municipal, et se vit couler, conjointement avec Paris, Perron et Vignier, le département de la police. Il s'efforça d'adoucir le régime des prisons, fit agrandir le préau de l'Abbaye, percer des fenêtres, assainir les cabanons, supprimer les cachots souterrains, et s'érigea aussi en protecteur des soixante sous-officiers et soldats qui, le 15 septembre 1791, avaient été renvoyés pour insubordination du régiment de Royal-Champagne. Il figura dans les journées du 20 juin et du 10 août. Après la prise des Tuileries, il s'occupa avec Paris, et en présence de quelques agents, de dresser l'inventaire des appartements; on lui imputa, plus tard, à tort, le vol d'un canapé antique et d'une agate triclore valant, dit-on, plus de cent mille livres. Il ne fit rien pour empêcher les massacres du septembre, et signa avec Marat la proclamation où l'on invitait les départements à purger la nation d'un million de traîtres. Élu, le 12 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris, le 12<sup>e</sup> sur 24, avec 514 voix (701 votants), il siégea à la Montagne, et répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal dans le procès du roi: « J'ai déjà prononcé la mort contre les ennemis de ma patrie, qui avaient pris les armes contre elle. J'ai fait plus, j'ai prononcé la même peine contre les êtres faibles qui n'avaient commis peut-être d'autre crime que celui de suivre leurs époux ou leurs pères. Depuis longtemps j'étais convaincu des crimes de Louis. Un de mes collègues a dit qu'un roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je ne suis pas de son avis, et je pense que le supplice d'un roi ne peut qu'étonner l'univers. La tête d'un roi ne tombe qu'avec fracas, et son supplice inspire une terreur salutaire. Après avoir balancé tous les dangers, il m'a été démontré dans ma conscience que la mort de Louis était la mesure d'où il en pouvait résulter le moins. Je vote donc pour la mort, et contre le chef et contre ses complices. » Il parut peu à la tribune et rendit des services soit comme membre du comité des arts et de l'instruction publique, soit comme inspecteur de la salle. Il fit apporter aux Tuileries les chevaux de Marly, fonda le Musée français (27 juillet 1793), et provoqua l'érection d'une statue à J.-J. Rousseau. Quand il fut question de traduire devant le tribunal criminel extraordinaire les auteurs et les complices de la capitulation de Verdun (séance du 9 février 1793), Sergent plaida la cause du conseil défensif de la place, et, pour prouver que les officiers qui avaient eu le courage de survivre à Beaurepaire n'étaient pas des traîtres, il montra le jeune commandant du bataillon d'Eure-et-Loir, Marceau, protestant par des larmes héroïques contre l'acte de soumission que son âge le forçait de porter lui-même au roi de Prusse; il parvint ainsi à faire mettre les accusés hors de cause. Envoyé en mission à Chartres avec son collègue Perier, il protégea les sculptures de la cathédrale contre des démolisseurs fanatiques. Vers la même époque, il renouça devant l'autorité communale aux prénoms d'Antoine-François pour adopter celui d'Androphile, qu'il abandonna d'ailleurs presque aussitôt. Après le 9 thermidor, il ne fut pas inquiété; mais, lors des événements de prairial an III, la majorité l'accusa d'avoir excité les sections à la révolte; décrété d'arrestation, il prit la fuite et demeura en Suisse jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire. Il épousa, la même année, la sœur aînée de Mar-

ceau, femme divorcée de Chauplon de Cernol, procureur à Chartres; elle gravait et dessinait elle-même avec goût, et plus d'une fois elle aida Sergent dans ses travaux. A partir de cette époque, Sergent ajouta à son nom celui, déjà illustre, de son beau-frère. Sous le ministère Bernadotte, il fut nommé commissaire du gouvernement près la régle des hôpitaux militaires; mais le coup d'Etat de Bonaparte lui fit perdre cet emploi. Arrêté lors de l'attentat du 2 nivôse an X, par mesure de sûreté générale, il reçut l'ordre de quitter Paris et la France. La note de police, jointe à l'ordre d'exil, portait: « Propriétaire exclusif, lié avec des personnes qui se sont prononcées le plus hautement contre le gouvernement consulaire. » Il demanda en vain d'être interrogé, et se dirigea avec sa femme vers l'Italie, où il devait vivre désormais. Reprenant son burin, il commença la publication d'un grand ouvrage intitulé: *Tableau de l'univers et des connaissances humaines*, qui ne réussit pas. Après avoir habité successivement Vérone, Padoue, Venise, Brescia, où il fit des soumissions pour des fournitures d'hôpitaux, pour la régle desquelles sa femme dut venir plusieurs fois en France, notamment en 1811, date à laquelle elle demanda pour son mari une place dans les droits réunis, il se fixa à Nice, reçut, après 1830, une pension de 1,800 francs du roi Louis-Philippe, son ancien collègue aux Jacobins, et collabora (1834-1835) à la *Revue rétrospective*. Devint aveugle en avril 1847, il mourut quelques semaines plus tard, à 96 ans. M. Hipp. Carnot, alors député de Paris, prononça quelques paroles sur sa tombe.

**SERLOOTEN** (Louis-Joseph), représentant du peuple en 1848, né à Bailleul (Nord) le 8 avril 1809, mort à Bailleul le 7 avril 1864, propriétaire dans sa ville natale, se fit remarquer, sous Louis-Philippe, par ses idées libérales; il prit place au banquet réformiste de Lille, en 1847, assista à l'inauguration, sur la grand-place de cette ville, de la colonne de 1792 érigée en mémoire du siège soutenu contre les Autrichiens, et, à la révolution de février, fut membre de la commission municipale de Bailleul. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 12<sup>e</sup> sur 23, par 171,360 voix (231,867 votants, 278,352 inscrits), il fit partie du comité de la Marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Hostile à la politique de l'Elysée, il ne se représenta pas à l'Assemblée législative.

**SERMATTEI** (Philippe), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né et mort à des dates inconnues, maire d'Assis, fut nommé par l'empereur, le 23 février 1811, député du département de Trévise au Corps législatif, sur une liste dressée par le préfet de ce département. Il en sortit lors de la séparation de l'Italie et de la France, en 1814.

**SERNIN** (François-Marie-Jean-Baptiste), député de 1827 à 1830, né à Narbonne (Aude) le 23 avril 1782, mort à Narbonne le 8 décem-

bre 1847, médecin dans sa ville natale, fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Aube (Narbonne) par 250 voix (465 votants, 609 inscrits), contre 227 à M. Barthe-Labastide. Il prit place dans les rangs de l'opposition libérale, vota l'Adresse des 221, et ne se représenta pas aux élections de juillet 1830.

**SERPH** (MARC-GUSMAN), représentant en 1871, député de 1876 à 1883, né à Civray (Vienne) le 12 juillet 1820, fils d'un ancien préfet, fut, à 24 ans, chef de cabinet du préfet M. d'Imbert de Mazères, et fut attaché à la préfecture de la Corse de 1849 à 1851. Rentré dans la vie privée en 1852, après le coup d'Etat, il s'occupa principalement d'agriculture et mérita de nombreuses récompenses aux expositions régionales. Président du comice agricole de la Vienne, conseiller général de la Vienne, et d'opinions orléanistes, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Vienne, le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 6,631 voix contre 10,775 à l'élu, M. Boulon, candidat officiel. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 56,503 voix (62,819 votants, 95,853 inscrits), il prit place au centre droit, et vota avec la majorité, pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, comme candidat du « Comité national conservateur », député de l'arrondissement de Civray, par 6,718 voix (10,800 votants, 13,914 inscrits), contre 3,934 à M. Couteaux, républicain, grâce à l'appui du parti bonapartiste au quel il promit l'appel au peuple en 1880, il prit de nouveau place à droite, et, au 10 mai, soutint le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 7,517 voix (11,163 votants, 14,224 inscrits), contre 3,534 à M. Couteaux, il fut, en décembre 1879, l'un des fondateurs du groupe constitutionnel auquel la mort du prince impérial donna pendant quelque temps une certaine importance; il était alors vice-président du conseil général de la Vienne. Réélu de nouveau, le 21 août 1881, par 6,192 voix (12,039 votants, 14,917 inscrits), contre 5,769 à M. Moreçon, il fut invalidé et dut se représenter devant ses électeurs qui le renommèrent député, le 2 juillet 1882, par 6,988 voix (12,664 votants, 15,320 inscrits), contre 5,520 à M. Moreçon. Il continua de siéger à droite, et de combattre par ses votes la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Porté sur la liste conservatrice de la Vienne, le 4 octobre 1885, il fut réélu, le 1<sup>er</sup> sur 5, par 42,932 voix (80,919 votants, 101,883 inscrits), continua de voter avec la minorité de droite, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les pousuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les pousuites contre le général Boulanger.

**SERPILLON** (NICOLAS), député de 1824 à 1827, né à Autun (Saône-et-Loire) le 15 mars 1769, mort à Autun le 27 mars 1843, propriétaire et conseiller municipal de sa ville natale, fut

nommé, en juin 1815, lors de l'occupation étrangère, sous-préfet provisoire d'Autun par les « alliés wurtembergeois ». Il ne fut pas confirmé dans ces fonctions par le gouvernement royal, malgré ses instances, et fut élu, le 25 février 1824, député du 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de Saône-et-Loire (Autun), par 129 voix (201 votants, 218 inscrits), contre 67 au marquis de Ganay, ancien député. M. Serpillon montra dans ses votes quelques velléités d'indépendance, ne prit jamais la parole, et ne se représenta pas aux élections de 1827. Candidat aux élections pour le conseil général dans le canton d'Issy-l'Évêque le 17 novembre 1833, il n'obtint que 5 voix sur 78 votants et 159 inscrits.

**SERRA** (JÉRÔME-FRANÇOIS-LUCIEN), député au Corps législatif en 1806, né à Gênes (Italie) le 22 juillet 1761, mort à Gênes le 31 mars 1837, fut colonel des chasseurs volontaires de sa ville natale après la campagne de 1795. Lorsque Bonaparte eut imposé à Gênes le rappel des familles favorables à la France, Serra entra au petit conseil de la république de Gênes, fut ministre plénipotentiaire à Montebello, puis ministre près le gouvernement cisalpin; sénateur de la république ligurienne à l'organisation de 1801, il devint, en 1803, président de la guerre et de la marine de cet état. Officier de la Légion d'honneur en 1805, il fut élu, le 22 février 1803, par le Sénat conservateur, député du département de Gênes au Corps législatif. Il en sortit en 1808. Recteur de l'université de Gênes le 11 août de la même année, il exerça ces fonctions jusqu'en 1813, et rentra ensuite dans la vie privée.

**SERRAVALLE** (PIERRE-ANTOINE), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Casella (Italie) le 13 février 1753, mort à une date inconnue, « fils de Charles-Antoine Serravalle, et d'Arthémise, épouse Serravalle », était docteur médecin à Gênes, quand il fut élu, le 5 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du département de Gênes au Corps législatif. Il en sortit aux traités de 1814.

**SERRE** (PIERRE-FRANÇOIS-HERCULE DE), député de 1815 à 1824, et ministre, né à Pagny (Meurthe) le 12 mars 1776, mort à Castellamare (Italie) le 21 juillet 1824, « fils de messire François-Louis de Serre, ancien officier de cavalerie au service de la France, seigneur du fief Coursoil, et de dame Barbe-Marguerite de Maudhuy, dame de Beauharnais », appartenait à une famille originaire du comtat Venaissin établie en Lorraine. Il se destina d'abord à l'état militaire, et fut élève de l'École d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Ayant émigré, il servit dans l'armée de Condé et ne rentra en France qu'en 1802. Il étudia le droit et fut admis au barreau de Metz, où il se distingua. Lors de la réorganisation judiciaire de 1811, Napoléon le nomma avocat général à Metz (23 février), puis premier président de la cour impériale de Hambourg (14 juillet). Partisan de la Restauration, il reçut des Bourbons le poste de premier président de la cour de Colmar (janvier 1815), accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours, et fut réintégré dans ses fonctions par le gouvernement royal. Élu, le 23 août 1815, député du Haut-Rhin au grand collège, par 63 voix (125 votants, 199 inscrits), M. de Serre siégea dans les rangs de la minorité ministérielle. Il proposa, sans succès, un amendement au projet de loi suspensif de la liberté individuelle, et adopta lo

principe des cours prévôtales, sauf à en restreindre le plus possible l'application. Comme une pétition demandait des poursuites contre Masséna, il prit la défense de ce général; il combattit aussi les conclusions du rapport de M. de Kergorlay sur la restitution des biens non vendus au clergé. Les *ultras* l'interrompant violemment, il se tourna vers eux et s'écria : « Messieurs, je suis dans la question; veuillez m'écouter; je réclame la liberté de la discussion, cette liberté qui a souvent été violée et détruite dans cette enceinte. » Le président le rappela à l'ordre. Très lié avec Royer-Collard, il partageait alors la plupart des opinions de cet homme d'Etat. M. de Serre obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 95 voix (144 votants, 191 inscrits) et, le 29 septembre 1817, par 394 voix (451 votants, 552 inscrits). Il appartenait dès lors à la majorité, et fut, en janvier 1817, désigné comme président de la Chambre à la place de M. Pasquier; il occupa le fauteuil jusqu'à la fin de 1818 et fut remplacé par Ravez. M. de Serre opina, dans la discussion de la loi électorale, pour l'électorat direct, mais il proposa l'établissement dans chaque département d'un collège des villes et d'un collège des campagnes; il se montra opposé à la réélection des députés nommés à des fonctions amovibles, et approuva la suspension de la liberté individuelle. Comme président de la Chambre, il proposa un règlement nouveau, contenant contre les interruptions les plus rigoureuses sévérités. Le 30 décembre 1818, il accepta, dans le ministère Decazes, le portefeuille de la Justice. Après entente avec Royer-Collard et les principaux doctrinaires, il présenta trois lois nouvelles sur la presse, établissant l'affranchissement de toute censure préalable, la compétence du jury même pour les délits correctionnels, et l'admission de la preuve testimoniale contre les fonctionnaires. Ces dispositions lui valurent les attaques très vives des royalistes d'extrême droite, et il ne put les faire adopter par la Chambre. D'autre part, un incident qui se produisit dans la séance du 21 juin 1819 aliéna au ministre l'opinion libérale, qui jusque-là lui avait été favorable. A l'occasion d'une pétition de M. de Cottan en faveur des bannis, il se sépara nettement de la gauche, demanda l'ordre du jour et prononça ces paroles : « On répète ce que j'ai allégué moi-même, que la Charte couvrirait les votants; les exilés temporaires peuvent encore espérer de revoir le sol de la patrie; les républicains, jamais ! » L'effet de ce discours fut si profond que le ministère fit ajouter après le mot *jamais* au *Moniteur* : « Sauf la tolérance accordée par la clémence du roi à Pâge et aux Insuffités. » Resté d'accord avec M. Decazes, lorsque celui-ci voulut changer la loi électorale, M. de Serre ne suivit pas ses collègues dans leur retraite après la mort du duc de Berri; il conserva les sceaux dans le cabinet Richelieu, et revint à la fin d'avril 1820 de Nice, où l'état de sa santé l'avait obligé à se rendre, il engagea la lutte contre les adversaires du projet gouvernemental sur les élections; au premier rang de ces adversaires se trouvait le groupe doctrinaire et son chef Royer-Collard. M. de Serre n'hésita pas à éliminer du conseil d'Etat son ancien ami, en même temps qu'il en écartait C. Jordan, de Barante et Guizot. Il recommanda aux magistrats la plus grande rigueur à l'égard des « révolutionnaires », et il en donna lui-même l'exemple lors des manifestations produites à Paris par la mort du jeune Lallemand, fusillé sur la place du Carrousel par un garde

royal. M. de Serre refusa d'ailleurs de faire partie du cabinet Villèle et eut pour successeur à la Justice M. de Peyronnet (13 décembre 1821). Il reprit alors sa place au centre droit, parla en faveur de la compétence du jury en matière de délits de presse, fut nommé peu après (9 janvier 1822) ambassadeur à Naples, et assista au congrès de Vérone. S'étant représenté sans succès aux élections législatives de 1824, il mourut la même année près de Naples, à Castellamare, des suites de la maladie de poitrine dont il était atteint. M. de Serre a laissé la réputation d'un véritable orateur, malgré l'insuffisance de ses moyens physiques; « Ce pygmée, écrivait un biographe de 1820, se nomme Hercule. Hercule de Serre est né à Metz ou dans les environs, il y a cinquante ou cinquante-cinq ans. C'était bien la peine que son illustre parrain dérogeât aux coutumes de la paroisse et fit outrage à nos vieilles légendes, pour donner un pareil nom à son filleul ! Le nouvel Hercule, malgré son patron, a la modestie de ne point modeler sa conduite sur les douze travaux héroïques. Quand il laisse, par exemple, choir le ministère dont à peine il portait la sixième partie, Atlas aurait tort de compter sur son secours. Défendre les hommes oligarchiques qui encombrant les avenues de la cour, ce n'est pas nettoyer les étables du roi Angias. Le peuple n'aperçoit point dans la main de ce ministre la corne d'abondance, et ce ministre se garde de revêtir la peau du lion de Némée, car il sait qu'une peau de lion laisse toujours passer quelque chose. Enfin, il n'a pas voulu enchaîner Cerbère, puisque la part de censure qu'il exerce laisse aboyer tel journal, qui se rue jusque sur des mânes; et si Hercule de Serre élève un jour ses colonnes, on n'y gravera point *non ultra*, mais *ultra* tout court. »

SERRE. — Voy. SAINT-REMAN (COMTE DE).

SERRES (JEAN-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) le 13 décembre 1762, mort à la Roche-des-Arnauds le 6 août 1831, « fils de Jacques Serres et de Thérèse Delrosso », servit du 13 avril 1780 au 19 mars 1785, comme soldat, puis comme caporal, dans le corps royal d'infanterie de marine. Capitaine (1791-1792) au 2<sup>e</sup> bataillon de volontaires des Hautes-Alpes, il fut élu, le 4 septembre 1792, député des Hautes-Alpes à la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 5, à la pluralité des voix (224 votants). Il proposa à la Convention des mesures pour empêcher l'exportation des grains et en assurer la libre circulation. Dans le procès du roi il vota avec les modérés, « pour la peine de détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Il parla sur l'organisation de l'armée, réclama le décret d'accusation contre Marat, fit révoquer l'ordre de départ pour Saint-Domingue de la légion américaine, et adhéra aux protestations des Girondins contre le 31 mai. Décreté d'arrestation, il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor et fut rappelé à la Convention le 13 frimaire an III. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix, il soutint la réaction dominante et quitta le Conseil en l'an VII. Serres fut nommé, le 14 vendémiaire an XII, conseiller de préfecture des Hautes-Alpes. Il occupa cette fonction jusqu'au 6 septembre 1814, et se rallia à la Restauration qui l'envoya, le 22 août 1814,

sous-préfet à Gap. Destitué aux Cent-Jours, il fut arrêté chez lui, dans la nuit du 10 au 11 avril 1815, par seize gendarmes ; conduit à Montdauphin, il fut remis en liberté le lendemain par le lieutenant de l'armée royale du Midi, et fut de nouveau arrêté le 5 juillet suivant, par ordre du préfet impérial, comme « extrêmement dangereux ». Le gouvernement royal le fit remettre en liberté le 17, et il fut nommé, le même jour, préfet provisoire des Hautes-Alpes. Appelé, le 20 janvier 1816, à la sous-préfecture d'Emblun, il remplit ces fonctions jusqu'au 11 septembre 1830, date à laquelle il fut remplacé. On lui accorda, le mois suivant, une pension de retraite de 1,190 francs.

**SERRES (JEAN-JACQUES)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Alais (Gard) le 11 janvier 1753, mort à une date inconnue, « fils de M. Jacques Serres, géomètre, et de demoiselle Suzanne Boisson », s'était occupé de commerce et de littérature et habitait la colonie de l'île de France quand éclata la Révolution, dont il adopta modérément les principes. Secrétaire général de l'assemblée administrative de l'île (16 septembre 1791), juge de paix de Port-Louis (18 novembre suivant), il fut élu député de la colonie à la Convention le 21 février 1793. Admis à siéger le 5 octobre suivant, il prit la parole dans diverses circonstances, fit accorder des secours aux marins des bâtiments de commerce, et se rendit en mission (septembre 1794) dans les Bouches-du-Rhône et le Var; de Marseille, il adressa à l'assemblée plusieurs rapports sur la situation de cette ville. Rappelé en novembre suivant, il s'associa aux mesures prises contre les Jacobins, et poursuivit les anciens membres des comités révolutionnaires. Il combattit la proposition de suspendre toute radiation de la liste des émigrés, donna son opinion sur la situation de Saint-Domingue, discuta le projet de constitution, demanda l'établissement d'un tribunal de cassation dans les colonies, fut membre des comités, et secrétaire de l'assemblée (24 mars 1795). Passé de droit au Conseil des Anciens, comme député des colonies, le 23 vendémiaire an IV, il parla sur l'envoi d'agents exécutifs par la métropole, sur la translation à Alais, son pays natal, de l'École centrale du Gard, et fut nommé, le 2 germinal an VII, employé au ministère de la Justice. Partisan du coup d'Etat de Bonaparte, il fut appelé, le 17 germinal an VIII, à la sous-préfecture d'Alais, fonctions qu'il remplit jusqu'au 14 juillet 1815; il fut alors destitué pour s'être montré un des agents les plus actifs des associations de fédérés pendant les Cent-Jours. Sa pension de retraite comme sous-préfet ne fut liquidée que le 26 juillet 1820, à 500 francs.

**SERRET (FRANÇOIS-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE, BARON DE)**, député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Bruges (Belgique) le 9 décembre 1797, mort à Beornou (Belgique) le 5 octobre 1819, « fils de François-Joseph de Serret, et de dame Marie-Jeanne-Françoise de Willaoy », propriétaire à Bruges, puis maire de cette ville sous l'Empire, créé baron le 1<sup>er</sup> janvier 1813, fut élu, le 6 janvier suivant, par le Sénat conservateur, député du département de la Lys au Corps législatif. Il en sortit l'année suivante, aux traités de 1814.

**SERS (JEAN-PIERRE, COMTE)**, député en 1791,

membre du Sénat conservateur, né à Pégades (Tarn) le 10 mai 1716, mort à la Bessonnès (Tarn) le 16 septembre 1803, était négociant, armateur et officier municipal de Bordeaux lorsqu'il fut élu, le 2 septembre 1791, député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 9<sup>e</sup> sur 12, par 206 voix (407 votants). Dans ses notes manuscrites, Bernadotte l'appelle « l'homme du parti mercantile et protestant, accusé d'avoir fait le monopole des gralus en plusieurs occasions mémorables. » Il prit place parmi les Girondins, aux côtés de Vergnaud, et s'associa à leurs votes; il s'opposa à la levée de la suspension du maire et du procureur de la commune de Paris après le 20 juin, attaqua Dumouriez sur les dangers des frontières et les mouvements qui se faisaient dans son armée, combattit le projet d'organisation d'un corps de 1,200 « tyrannicides », et blâma la journée du 10 août et les massacres de septembre. Président du directoire de la Gironde et non réélu à la Convention, il fut cependant porté sur le décret qui mettait les Girondins hors la loi, et ne dut qu'à la protection de Jean-Bon-Saint-André sa radiation de cette liste fatale. Partisan du 18 brumaire, il fut appelé au Sénat conservateur le 4 nivôse an VIII, nommé membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre le 25 prairial suivant. Désigné en l'an XIII comme candidat aux fonctions de trésorier du Sénat, où il s'était occupé de questions financières et de comptabilité, il ne fut pas nommé. Créé comte de l'empire, le 1<sup>er</sup> mars 1803, M. Sers était aussi membre du nouveau Consistoire de l'Église réformée.

**SERS (JEAN-ANDRÉ, BARON DE)**, pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 3 novembre 1786, mort à Paris le 10 mars 1862, fils du précédent et de dame Suzanne Barthez, entra sous le premier Empire dans l'administration, comme chef de division à la préfecture du Mont-Tonnerre. Il devint ensuite auditeur au conseil d'Etat et fut promu successivement sous-préfet de Sète (Mont-Tonnerre) le 11 janvier 1811, sous-préfet de Wissembourg le 22 août 1811, de Savone le 13 avril 1815, de Lille le 19 juin, et de Nancy le 2 août de la même année. Il fut rappelé à la sous-préfecture de Wissembourg le 22 février 1816, passa à celle de Coulommiers le 1<sup>er</sup> février 1819, devint préfet du Haut-Rhin le 19 février 1819, du Cantal le 19 juillet 1820, et du Puy-de-Dôme le 30 mars 1823. Il servit le gouvernement de Louis-Philippe après celui de la Restauration, administra comme préfet les départements de la Moselle et de la Gironde, fut élevé à la dignité de pair de France le 19 mai 1845, et fut rendu à la vie privée par la révolution de février 1848.

**SERS (HENRI-LÉOPOLD-CHARLES, MARQUIS DE)**, représentant en 1871, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 25 octobre 1822, entra dans l'armée sous Louis-Philippe, prit part à la guerre de Crimée et à la guerre d'Italie comme capitaine de hussards, et donna sa démission en 1860. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il se retira à Condé (Loiret-Cher), dont il devint maire. Élu, le 3 février 1871, représentant du Loiret-Cher à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 13,512 voix (40,217 votants, 78,521 inscrits), il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Républicains, et vota pour la paix, pour l'abrogation

tion des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles; il était conseiller général du canton de Coudres (8 octobre 1871). Candidat au Sénat dans le Loir-et-Cher, le 30 janvier 1876, il échoua avec 113 voix sur 319 votants, et ne fut pas plus heureux aux élections législatives du 29 février suivant, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Blois, avec 4,919 voix contre 9,907 à Pélou, M. Tassin, républicain. Il échoua encore, comme candidat du cabinet du 16 mai, le 11 octobre 1877, avec 4,911 voix contre 10,281 à Pélou, M. Tassin, député sortant.

**SÉRURIER (JEAN-MATHIEU PHILIBERT, COMTE)**, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Laon (Aisne) le 8 décembre 1742, mort à Paris le 21 décembre 1813, fils d'un officier de la maison du roi, fut, à 13 ans, lieutenant aux grenadiers de Laon. Enseigne dans le régiment de Mazarin, il fit la campagne de Hanovre en 1759, fut blessé à Warbourg le 31 juillet 1760, se battit ensuite en Portugal (en 1762) et en Corse (1763), et fut décoré de Saint-Louis en 1781. Colonel en 1792, et envoyé à l'armée du Var, il fut cassé comme suspect de royalisme, et servit alors comme simple soldat. L'influence de Barras lui fit rendre son grade; il se distingua à Utello (23 février 1793), devint général de brigade le 22 août suivant, et général de division le 13 juin 1795. Le 23 novembre de la même année, il contribua à la victoire de Loano, et, pendant la campagne de 1796, commanda la division de réserve. Il eut sa part aux victoires de Mondovi et de Castiglione, et dirigea les opérations du siège de Mantoue. Bonaparte lui laissa l'honneur de signer la capitulation et de recevoir la reddition de Wurmsor (2 février 1797). Sérurier se signala ensuite au passage du Tagliamento. Après Léoben, Bonaparte le chargea de porter au Directoire les 22 drapeaux pris aux Autrichiens; il accompagna cet envoi d'une lettre extrêmement flatteuse pour Sérurier. Gouverneur de Venise à son retour, Sérurier mérita, par sa probité, le surnom de *rierge d'Italie*: il fut le seul général qui ne voulut rien dérober pendant cette longue guerre. Il servit ensuite sous Joubert, puis sous Schérer, se distingua au passage de l'Alpe, à Magnano, à Lecce, où il ne consentit à capituler, bien qu'entouré par des forces démultipliées, qu'après avoir brûlé sa dernière cartouche. Il rentra en France, et commanda à Salut-Cloud au 18 brumaire. En échange de son active coopération au coup d'Etat, Bonaparte le nomma membre du Sénat conservateur (4 nivôse an VIII), membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-aigle (13 pluviôse an XII), gouverneur des Invalides (5 floréal suivant), maréchal d'empire (30 du même mois), comte de l'empire (3 juin 1803), et l'appela au commandement de la garde nationale de Paris, le 3 septembre 1809. Lors de la première invasion, Sérurier fit brûler dans la cour des Invalides 1,417 drapeaux pris à l'ennemi et qui avaient été suspendus aux voûtes de la chapelle. Il signa, le 1<sup>er</sup> avril 1814, l'adresse du Sénat au peuple français, mais s'abstint, le lendemain, sur l'acte de déchéance, qui fut voté à l'unanimité de 61 voix. Nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, il présenta à Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, une adresse de fidélité et de dévouement des invalides, fut destitué de

ses fonctions le 27 décembre 1815, et vécut dès lors dans la plus complète retraite. Suchet a dit de lui avec raison: « Il fut brave, loyal et modeste. » La ville de Laon lui a élevé, en 1864, une statue de bronze.

**SÉRURIER (LOUIS-BARBE-CHARLES)**, pair de France, né à Marle (Aisne) le 7 avril 1775, mort à Paris le 22 janvier 1869, parent du précédent, « fils de monsieur Louis-Nicolas-Claire Sérurier, ancien officier au régiment de royal Roussillon infanterie, lieutenant-général civil et criminel et juge-gruyer au bailliage royal de cette ville, et de dame Louise-Pérette-Marie-Madeleine Bidet », étudia d'abord au collège des bénédictins de Laon, puis fut attaché, sous le Directoire, au ministère des Relations extérieures. Le coup d'Etat du 18 brumaire et l'influence de son proche parent, le général Sérurier, lui valurent d'être nommé secrétaire de légation près la petite cour de Hesse-Cassel. Il y resta cinq ans. « Oublié dans ce poste secondaire, écrit son biographe, M. Michel Chevalier, il vint se présenter, sous les auspices du général, devenu le maréchal Sérurier, à l'audience du ministre M. de Talleyrand, afin de lui demander une mission plus active. Le ministre, toujours porté à contenir les ardeurs trop impatientes des jeunes diplomates et enclin même à les railler, repoussa d'abord la requête, en disant au solliciteur qu'il verrait, que toutefois Cassel n'était pas un poste sans valeur, quo c'était une fenêtre sur l'Allemagne. — Oui, Monseigneur, reprit vivement M. Sérurier, mais cinq ans à la fenêtre!... Le ministre sourit et lui promit de ne plus l'y laisser longtemps. » En effet, peu après, M. Sérurier fut nommé premier secrétaire de légation en Hollande, où deux fois il fut chargé d'affaires ad-interim: bientôt chargé d'affaires en titre, il se trouva mêlé personnellement aux graves événements d'Amsterdam, montra de l'énergie et de l'habileté, et fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire près les États-Unis (1811-1816). Il se donna pour tâche de rétablir de cordiales relations entre ce pays et la France, et se trouva fréquemment dans la position la plus difficile. Il fut encore appelé à remplir les mêmes fonctions sous le gouvernement de Louis-Philippe (décembre 1830), et occupa ensuite le poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles. Le 30 octobre 1837, il fut élevé à la pairie. Il défendit de ses votes, à la Chambre haute, la royauté de juillet, et rentra, en février 1848, dans la vie privée. Grand-officier de la Légion d'honneur.

**SERVAN (JOSEPH-MICHEL-ANTOINE)**, député au Corps législatif en l'an XII, né à Romans (Drôme) le 3 novembre 1737, mort à Rousset (Bouches-du-Rhône) le 4 novembre 1807, frère de Servan de Gerbey (*Voy. plus bas*), fit ses études à Lyon et à Paris et devint avocat-général au parlement de Grenoble en 1764. Il prononça en cette qualité plusieurs discours de rentrée, notamment en 1766, sur l'*Administration de la justice criminelle*, qui lui méritèrent les applaudissements des philosophes et une certaine popularité. En 1767, il fut député auprès du roi pour lui présenter des remontrances; il se vit offrir, au sortir de l'audience, par M. de Choiseul, la charge, qu'il refusa, de maître des requêtes au conseil royal. Revenu à Grenoble, son discours sur les moeurs (1769) attira de nouveau sur lui l'attention publique; mais ce fut son dernier triomphe. Dans l'affaire



du comte de Suzo contre la chanteuse Ron, sa maîtresse, il prit parti pour le comte, et le public les poursuivit d'épigrammes et de caillonnies. Froissé dans son amour-propre, Servan annonça, à la fin de son réquisitoire, qu'il abandonnait la vie publique (1772). En effet, bien qu'il se fût toujours montré partisan des idées nouvelles, il refusa, en 1783, de faire partie des Etats Généraux, se retira en Suisse en 1792 et ne reentra en France qu'en 1802. Il devint peu après président du collège électoral de l'arrondissement de Tournon, et fut élu, le 18 février au XII, par le Sénat conservateur, député des Bouches-du-Rhône au Corps législatif. Il mourut l'année où il allait en sortir. Servan, qui s'occupait autant de littérature que de politique, a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Essai sur la formation des assemblées nationales, provinciales et municipales* (1789); *Adresse aux amis de la paix* (1789); *Entretien de M. Necker avec la comtesse de Polignac, le baron de Bretenil et l'abbé de Vermont* (Londres, 1789); *Essai sur la conciliation de l'intérêt et de la justice, ou réflexions sur la liquidation du papier-monnaie en France* (1795). On a donné, en 1823, un choix de ses *Œuvres inédites*.

**SERVAN (EUGÈNE)**, député en 1876, né à Chanois-Cursan (Drôme) le 13 juillet 1823, mort à Romans (Drôme) le 17 septembre 1876, d'abord notaire pendant sept ans, s'établit tanneur à Romans; il était président du tribunal de commerce, conseiller général du canton, et vice-président du conseil général, quand il fut élu, le 20 février 1876, sur un programme républicain, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Valence par 10,367 voix (17,457 votants, 21,775 inscrits), contre 6,497 à M. Monnier de la Sizeranne et 575 à M. de Marcieu; il prit place à gauche, vota avec la majorité modérée, mourut au cours de la première session, et fut remplacé, le 13 novembre suivant, par M. Christophle.

**SERVAN DE GERBEY (JOSEPH)**, ministre de la Guerre, né à Romans (Drôme) le 14 février 1741, mort à Paris le 29 mai 1803, entra au service en 1760, comme engagé volontaire dans le régiment de Guienne, passa dans celui du Dauphin (1762), fit la campagne de 1769 en Corse, devint capitaine en 1772, major de grenadiers royaux en 1779, et fut pendant quelques années sous-gouverneur des pages de Louis XVI. Occupé de questions philosophiques et sociales, il écrivit pour l'*Encyclopédie* des articles sur l'art militaire, publia le *Soldat citoyen* (1781), adhéra en 1789 aux idées de la Révolution, et fut promu lieutenant-colonel dans le régiment de Vermandois-Infanterie (1791), puis colonel du 104<sup>e</sup> régiment (1792), et, la même année (8 mai), maréchal de camp. Le lendemain, 9, il reçut le portefeuille de la Guerre, lorsque les Girondins arrivèrent au pouvoir. Ce fut lui qui, à l'insu de ses collègues, proposa d'établir près de Paris un camp de vingt mille fédérés destiné à protéger l'Assemblée et la capitale. Ce projet fut accueilli avec empressement par la majorité girondine de l'Assemblée; mais Dumouriez le repoussa avec une grande vivacité, et ne querelle s'ensuivit en plein conseil entre les deux généraux. Quelques jours après (12 juin 1792), Servan donna sa démission en même temps que Roland et Clavière; mais il reprit son portefeuille après la journée du 10 août. Il fit preuve, dans ces fonctions, de

zèle et d'activité, veilla à l'approvisionnement de l'armée, au transport des effets et munitions, à la réunion des levées quotidiennes de volontaires. Mais les attaques incessantes de Dumouriez l'obligèrent à se retirer définitivement (3 octobre 1792). Un de ses derniers actes ministériels fut d'envoyer aux généraux Poldro de substituer la *Marseillaise* au *Te Deum* pour célébrer les victoires des armées. Nommé, le mois précédent, général de division, il reçut, le 6 octobre, le commandement en chef des Pyrénées-Orientales. Mais son alliance avec les Girondins suscita contre lui des dénonciations. Dès le 5 mai, le directeur du département des Landes l'accusa d'aristocratie; il se défendit, et, le 1<sup>er</sup> juin, ignorant encore l'arrestation de ses amis au 31 mai, se disculpa auprès de Barère, d'avoir eu des relations avec Roland; le 23 juin, il repoussa les Espagnols au delà de la Bidassoa. Destitué le 1 juillet, il fut arrêté et incarcéré à l'Abbaye; on l'y oublia, et Fréron le fit remettre en liberté le 24 janvier 1793, malgré Duhem et Bourdon de l'Osie. On lui rendit son grade de général le 22 septembre suivant. Employé par le Directoire (1799), comme inspecteur général des troupes du Midi, il fut placé par Bonaparte à la tête de plusieurs divisions militaires à l'intérieur, remplit encore les fonctions de président du comité des réserves (1803), reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, et fut admis à la retraite en 1807. Il mourut l'année suivante. Servan a laissé : un *Projet de constitution pour l'armée française* (1799); une *Histoire des guerres des Vaudois et des Français en Italie* (1805), etc.

**SERVEAU-TOUCHEVALIER (FRANÇOIS)**, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Evron (Mayenne) en 1749, mort à Evron le 7 avril 1826, était administrateur de son district, lorsqu'il fut élu (septembre 1791) député suppléant de la Mayenne à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Réélu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention pour son département, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 263 voix (373 votants), il déclara lors du 3<sup>e</sup> appel nominal dans le procès du roi, que son opinion était « la même que celle du précédent ». Or, le précédent, Enjubault, avait opté pour la mort, avec susisis jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient le territoire. Serveau ne jura à la Convention qu'un rôle des plus effacés. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents, par 78 voix (141 votants), il quitta le Conseil en l'an VII, et devint étranger à la vie politique. Il était revenu à Evron, lorsqu'aux Cent-Jours il signa l'Acte additionnel. Frappé de ce chef par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il partit de Paris pour Genève, le 27 février suivant, avec sa femme, « septuagénaire comme lui », dit-il, en exagérant un peu, dans la supplique par laquelle il demanda quelque temps après l'autorisation de rentrer en France. Le voyage fut des plus pénibles; la diligence fut arrêtée dans le Jura par une tempête de neige, on refusa de les recevoir à Genève, puis à Lausanne, et ils durent se réfugier à Constance, où ils vécurent misérablement jusqu'à ce que le gouvernement royal leur permit de rentrer (13 mai 1813). Le 9 août suivant, Serveau était de retour à Evron.

**SERVIÈRE (ETIENNE-JACQUES)**, député en 1791, né à Bazas (Gironde) le 25 juillet 1769, mort à Bazas le 11 janvier 1836, fut nommé, le 13 décembre 1792, conseiller du roi et lieute-

nant particulier assesseur au sénéchal de Bazas, partisan de la Révolution, il devint, en septembre 1790, juge au tribunal de district de Bazas, et fut élu, le 30 août 1791, député de la Gironde à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 12, par 278 voix (578 votants). Il y joua un rôle assez obscur. Après la session, il devint maire de Bazas (1793), et se retira des fonctions publiques l'année suivante. Nommé, le 12 mai 1811, juge-suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bazas, puis juge d'instruction au même tribunal (1<sup>er</sup> mai 1811), il devint président du tribunal le 12 avril 1829, et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

**SERVIÈRE (JEAN)**, représentant du peuple en 1818, né à Bazas (Gironde) le 4 avril 1798, mort à Bazas le 12 février 1883, fils d'Etienne-Jacques Servièrre (*Voy. plus haut*), fit son droit à Toulouse et se fit inscrire au barreau de Bazas où il obtint de rapides succès. Candidat du parti libéral, à la députation, dans le 5<sup>e</sup> collège de la Gironde (Bazas), le 9 juillet 1842, il échoua avec 135 voix contre 165 à Félu, M. Galos, député sortant, et ne fut pas plus heureux, le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 161 voix contre 225 à Félu, M. Galos. Cette même année il entra au conseil général de la Gironde, d'où il sortit volontairement en 1850. Élu, le 29 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 13, par 95,166 voix (146,606 votants), il fit partie du comité du commerce et de l'industrie et vota pour le banissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causse-dière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au barreau de Bazas, pendant quelques années encore. En 1881, âgé de 83 ans, il reprit le stage d'avocat pour plaider en faveur du comité républicain de Bazas auquel les réactionnaires avaient intenté un procès. On a de lui quelques brochures sur des sujets philosophiques.

**SERVIÈRE (LAURENT)**, membre de la Convention, né à Pont-de-Montvert (Lozère) en 1759, mort à Mende (Lozère) le 1<sup>er</sup> mai 1799, « fils de M. Louis Servièrre, propriétaire foncier, et de madame Marguerite Parlier », adopta les principes de la Révolution, et fut élu (1790) juge de paix de Pont-de-Montvert. Élu, le 5 septembre 1792, député de la Lozère à la Convention, le 3<sup>e</sup> sur 5, à la pluralité des voix (214 votants), il se prononça, dans le procès du roi, pour la mort, « en me proposant, dit-il, d'examiner la question du sursis. » Il réclama la suppression d'une partie des vicaires épiscopaux, demanda qu'il y eût trois mois d'intervalle entre les missions du même représentant, et n'eût d'ailleurs qu'un rôle parlementaire très secondaire. Envoyé en mission dans le Var, il prit plusieurs arrêtés qui furent cassés par le comité de salut public comme « entachés de modérantisme », et, après la session, fut nommé commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Lozère, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

**SERVIEZ (EMMANUEL-GERVAIS DE RERGAZ DE)**, député au Corps législatif en l'an X, né à Saint-Gervais (Gard) le 27 février 1755, mort à Paris le 19 octobre 1804, était capitaine dans les armées du roi à l'époque de la Révolution.

Il continua de servir, fit campagne à l'armée des Pyrénées, puis à l'armée du Rhin, devint général de brigade, et quitta l'armée à la paix de Campo-Formio. Préfet des Basses-Pyrénées (13 ventôse an IX), il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif; il mourut avant la fin de la législature. Membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII) et commandeur de l'ordre (25 prairial suivant).

**SERVONAT (JOSEPH-SÉBASTIEN)**, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Montseveroux (Isère) le 17 décembre 1717, mort à Montseveroux le 3 novembre 1836, était notaire avant la Révolution. Juge de paix à Montseveroux en 1790, administrateur du département en 1791, il fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Isère, le 1<sup>er</sup> sur 9, avec 266 voix (505 votants). Il siégea parmi les modérés, et, lors du procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Que mon opinion m'attire ou non des injures ou des menaces, je la prononcerai avec courage. Jetez les yeux sur vos armées, sur vos finances; tremblez que de nouvelles chaînes ne s'appesantissent sur vous et que votre sagesse dirige les élan de la vengeance nationale contre le tyran. Louis est odieux à tous les Français, son existence ne peut être dangereuse; si, au contraire, il exerce la peine de ses forfaits, vous augmentez la puissance d'un autre prétendant qui aurait pour lui son or et sa popularité. Comme législateur et comme homme d'État, je vote pour que Louis soit reclus quant à présent, et banni après la guerre. » Il vota en outre pour l'appel au peuple et pour le sursis. Son rôle à la Convention fut d'ailleurs très-secondaire. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Isère au Conseil des Anciens, par 217 voix (360 votants), en même temps qu'il obtenait aussi la majorité dans les départements de la Marne et du Rhône, Servonat fut chargé d'un rapport sur l'élection des greffiers de paix, devint secrétaire de l'assemblée, parla sur les messageries, et quitta la vie politique en l'an VII.

**SESMAISONS (LOUIS-HUMBERT, COMTE DE)**, député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827 et pair de France, né au château de Neuville, commune de Gambais (Seine-et-Oise) le 2 octobre 1777, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 30 décembre 1836, « fils de Louis-Henry-Charles-Rogatien de Sesmaisons, mestre de camp de cavalerie, et de Pauline-Mélanie de Laverdy », entra, à la première Restauration, dans la maison du roi, qu'il suivit à Gand pendant les Cent-Jours. Élu, le 22 août 1815, député du grand-collège de la Loire-Inférieure par 96 voix (162 votants, 212 inscrits), il prit place parmi les royalistes les plus intransigeants, demanda, le 27 octobre, la peine de mort pour le déploiement du drapeau tricolore, et la déportation hors du continent européen pour cris séditieux, fit partie de la commission de la loi dite d'amnistie, accusa M. Decazes de l'évasion de Lavalette et réclama une enquête, proposa que l'éligibilité des députés fut fixée à 25 ans, et parla sur l'impôt sur le sel. Après la dissolution de la Chambre introuvable, il fut nommé lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Il échoua dans le grand collège de la Loire-Inférieure, aux élections du 25 mars 1819, avec 316 voix contre 534 à Félu, M. de Saint-Aignan, puis fut successivement réélu, le 13 novembre 1820, par 166 voix (266 votants, 279 ins-